

(N^o 41.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MARS 1876.

**Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée
d'examiner le Projet de Loi prorogeant, pour les
sessions de 1876, le mode de nomination des
Jurys universitaires.**

(Voir les N^{os} 104 et 108 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. GRANDGAGNAGE ff. de Président ; LEIRENS, VAN WILLIGEN,
CASIER, VAN OCKERHOUT et le Comte LOUIS DE MERODE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vu les motifs d'urgence présentés par le Gouvernement, votre Commission de l'Intérieur, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose l'adoption du Projet de prorogation qui vous est soumis.

Le Président,
CH. GRANDGAGNAGE.

Le Rapporteur,
Comte LOUIS DE MERODE.